

ETRAIT DU
REGISTRE AUX DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VIANDEN

Séance publique du 16 septembre 2025

Date de la convocation publique: 10.09.25

Date de la convocation des conseillers: 10.09.25

Présents : M. WEYRICH François, Bourgmestre, MM. PETRY Paul, MAJERUS Henri, Echevins, M. KLASSEN Jean-Marie, Mme MARQUES CONSTANTINO Adelaïde, M. DÜBBERS André, conseillers communaux, M. Pol Schaus, secrétaire communal,

Absent(s):exc.: M. VINANDY Jean-Claude,

Absent(s):non exc.: M. RODRIGUES TEIXEIRA Fernando José

Point de l'ordre du jour: 05a

Objet: Modification de la taxe relative au service « Repas sur Roues »

Le Conseil municipal

Revu sa délibération du 18 février 2004 portant introduction d'un service de repas sur roues ;

Considérant que l'agrément pour l'exercice de l'activité « repas sur roues » a été accordé à la Commune de Vianden par la Ministre de la Famille et de l'Intégration en date du 23 août 2007 ;

Revu sa délibération du 13 décembre 2007 portant fixation du tarif à payer par les bénéficiaires pour la livraison des « repas sur roues » à 1,00 € par repas ;

Considérant que cette délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire en date du 16 janvier 2008, réf.4.0042 (15129) ;

Revu sa délibération du 21 février 2008 portant fixation du tarif à payer par les bénéficiaires du service « Repas sur Roues » pour la préparation d'un repas à 9,00 € ;

Considérant que cette délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire en date du 19 mars 2008, réf.4.0042 (19009) ;

Revu sa délibération du 21 février 2008 portant décision de principe de réorganiser le service repas sur roues par l'introduction de la technique de l'induction pour le réchauffement des repas sur place par le client lui-même. La Commune met à la disposition de chaque client un appareil dénommé « Inducook », un chauffe-plat utilisant la technique de l'induction permettant à réchauffer les plats précuits livrés à froid dans des récipients compacts au domicile du client par la Commune. Ainsi, la personne chargée de la distribution des repas aura plus de temps à sa disposition pour livrer les repas, et le service pourra même être assuré les samedis, dimanches et jours fériés, exclus jusqu'à présent de toute livraison ;

Revu la délibération du 18 octobre 2023 portant fixation du tarif à payer par les bénéficiaires du service « Repas sur Roues » à 14,94 € ;

Considérant que cette délibération a été approuvée par l'autorité supérieure en date du 08 novembre 2023, réf : 845xc628f ;

Considérant que le prix facturé par Servior pour la préparation d'un repas, qui s'est élevé à 13,96 € à partir du 1 er janvier 2026 ;

Vue la proposition du Collège échevinal d'augmenter le prix à 15,96€ ;

Considérant que la taxe n'est applicable qu'à partir du 01^{er} janvier 2026, les recettes seront inscrites au budget 2026 ;

Vu la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu les dispositions de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi et procédé au vote

Décide à l'unanimité des voix

Le tarif à payer par les bénéficiaires du service « Repas sur Roues » pour un repas est fixé à 15,96€ se composant de :

- | | |
|---|--------|
| - Préparation du repas : | 13,96€ |
| - la livraison à domicile du repas : | 1,00 € |
| - la mise à disposition d'un chauffe-plat à induction : | 1,00 € |

Les recettes seront comptabilisées sous l'article 2/223/706060/99001 au budget 2026 avec un crédit de 35.500€.

Prie

L'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente.

En séance, date que dessus.

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Vianden, le ..01.10.2025
Le Bourgmestre, Le Secrétaire,





Place Vic Alvens
Boite Postale 10
L-6401 VIANDEN

Tel: +352/83 48 21xx
Fax: +352/83 48 26

E-mail: secretariat@vianden.lu
www.vianden.lu



AVIS DE PUBLICATION

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 16 septembre 2025 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a approuvé le règlement communal relatif à la modification de la taxe relative au service « repas sur roues », est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal.

Réf : FC05-2025-A427

Vianden le 20 novembre 2025

Pour le Collège Echevinal

Le Bourgmestre

François Weyrich

A blue ink signature of "François Weyrich" is written over a blue circular official seal. The seal contains a central emblem featuring a tower and a flag, surrounded by the text "Ville de Vianden" at the top and "Administration Municipale" at the bottom.



Place Vic-Albers
Bâtis Postale 10
L-9401 VIANDEN

Tel: +352 / 85 49 11-1
Fax: +352 / 85 49 26

E-mail: secreriat@vianden.lu
www.vianden.lu



AVIS DE PUBLICATION

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 16 septembre 2025 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a approuvé le règlement communal relatif à la modification de la taxe relative au service « repas sur roues », est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal.

Réf : FC05-2025-A427

Vianden le 20 novembre 2025
Pour le Collège Echevinal
Le Bourgmestre
François Weyrich



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 16 septembre 2025 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a approuvé le règlement communal relatif à la modification de la taxe relative au service « repas sur roues », a été dûment publiée.

Réf : FC05-2025-A427

Vianden le 24 novembre 2025
Pour le Collège Echevinal
Le Bourgmestre
François Weyrich





Ville de Vianden

Finances communales

Autre impôt, taxe ou redevance

Date délibération : 16/09/2025

Référence

FC05-2025-A427

APPROBATION

La délibération du 16 septembre 2025 prise par le conseil communal de la Ville de Vianden transmise en date du 6 octobre 2025 relative à la modification de la taxe relative au service "Repas sur roues" (Point de l'ordre du jour : 05a) est approuvée.

Celle-ci doit encore être publiée en due forme et reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, aux fins d'en faire mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Fait le 17 novembre 2025

Le Ministre des Affaires intérieures,

Léon Gloden